



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUYEYS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.  
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2008.

Monsieur Pierre POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer, pour l'exercice 2008, les aides, contingents, participations et subventions détaillés dans le tableau ci-après.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture  
de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Le Président,

Jean GRENET

	Montants en euros
<b>Service d'Incendie</b>	4 154 411,00
<b>Contributions aux organismes de regroupement</b>	
Syndicat Mixte pour le Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel	2 981 331,00
Syndicat Mixte du Bas Adour	12 102,00
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Bayonnaise	3 803 345,00
Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elaboration et le Suivi du S.C.O.T de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes	87 408,00
Syndicat Mixte du Contrat de Rivière des Nives	166 389,00
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc Technologique de Bidart	88 000,00
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Centre Européen de Fret	93 182,00
Syndicat Mixte Kosta Garbia	20 000,00
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Ametzondo	33 050,00
Syndicat Mixte de la Nive Maritime	14 124,00
Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne	324 000,00
Syndicat Mixte Bil Ta Garbi	6 881 841,00
<b>Autres contributions obligatoires</b>	
Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque	50 000,00
<b>Subvention d'équilibre</b>	
Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis	336 600,00
<b>Subventions de fonctionnement aux organismes publics</b>	
Anglet et Biarritz - Dotation touristique	781 096,00
Anglet et Biarritz - Déchets flottants	55 000,00
Syndicat Intercommunal pour le Soutien de la Culture basque	16 860,00
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - Fonds Social Energie / Fonds Social Logement	74 790,00
Chambre de Commerce et d'Industrie - Déchets flottants	9 405,00
Université de Pau et des Pays de l'Adour - Fonctionnement	100 000,00
ESTIA - Fonctionnement	100 000,00
ESTIA - Incubateur régional	30 000,00
IKER	6 098,00
I.U.P. Victor Segalen	22 000,00
G.I.P.-D.S.U.	323 957,00
G.I.P.-D.S.U. - P.L.I.E.	27 000,00
Offices publics de logements sociaux - Enlèvement des objets encombrants	60 000,00
<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	
Comité d'Action Sociale	13 584,00
Caisse de Retraite des Pompiers Volontaires	18 500,00
Association Départementale pour l'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques	17 634,00
Foyer des Jeunes Travailleurs	216 526,00
Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque	201 113,00
Agence d'Urbanisme	295 000,00
Association Prisac Adour	1 700,00
C.E.E.I.	100 000,00
Association Nobatek	75 000,00
Association pour le Développement Touristique et la Promotion de l'Aéroport	150 000,00

Agence Pays Basque des N.T.I.C.	205 000,00
Centre de Management Europe Amérique Latine	50 000,00
Société Prim'Time – 5 <sup>e</sup> Nuit des Leaders / Trophée des As de l'Entreprise	10 000,00
Euro-Institut	40 000,00
Conseil des Elus du Pays Basque	16 389,00
<b>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</b>	
Agence Pays Basque des N.T.I.C. (Leonardo)	2 876,00
Consortio Grafico Editoriale Molisano (Italie - Leonardo)	76,00
Linköpings Universitet (Suède - Leonardo)	8 624,00
<b>Autres subventions exceptionnelles</b>	
ESTIA – 7 <sup>e</sup> Symposium Ingénierie du Sport	10 000,00
<b>Fonds de concours / Subventions d'équipement</b>	
Bayonne - Place du Marquisat	50 000,00
Bayonne - Quai Galuperie	220 000,00
Bayonne - Quai des Corsaires	100 000,00
Bayonne - Restaurant Universitaire du Petit Bayonne	445 000,00
Bayonne - Bibliothèque Universitaire	1 300 000,00
Bayonne - Muséum d'histoire naturelle Ansoz	300 000,00
Bayonne - Projet A.N.R.U.	370 000,00
Anglet - Aire de roule	237 500,00
Biarritz - Cité de l'Océan et du Surf	225 200,00
Biarritz - Aménagements périphériques et parking halle d'Iraty	1 000 000,00
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques – R.N. 10	500 000,00
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques – Etudes de circulation	42 500,00
C.R.O.U.S. - Restaurant Universitaire Montaury	100 000,00
G.I.P. Maison de l'Emploi - Maison de l'Emploi	150 308,00
Chambre de Commerce et d'Industrie - Réfection toiture Atherbea	48 020,00
Organismes publics - Aides au logement	2 261 904,00
Personnes de droit privé - Aides au logement	200 000,00
Budget annexe Zones d'Activités - Subvention d'équilibre de clôture de zones	4 320,00

En ce qui concerne les aides au logement, la subvention de 2 261 904 € en faveur des organismes publics, inclut une somme de 861 904 € correspondant à la part de financement de l'Etat, dont la compétence en la matière est déléguée depuis 2006 à la Communauté.

Pour l'exercice 2008, il est proposé d'ouvrir au profit du Bureau une enveloppe de 232 200 €, décomposée comme suit :

- 115 200 € pour l'attribution d'allocations de recherche à l'Estia et à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- 117 000 € afin de répondre aux demandes ponctuelles de subventions et de participations.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**